

## Déviations 49 /2019

Un aperçu des déviations du **2 décembre au 8 décembre** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
02/12/2019	LUN	19/19	01/07	0000-0007	Conditions météorologiques à l'aéroport.
			25/25R	0007-0600	Vent 330° 5 kts rafales 10 kts. Vent en altitude 040° 18 kts.
04/12/2019	MER	25/25R,19	25/25R	2300-0000	Application de procédure de moindre visibilité ; visibilité 100 mètres et couche nuageuse à 100 pieds.
05/12/2019	JEU	25/25R,19	25/25R	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
07/12/2019	SAM	25/25R,19	25/25R	1600-2300	Autre.
08/12/2019	DIM	25/25R,19	25/25R	1000-1600	Vent 240° 23-33 kts.
		19/19	25/25R	2300-0000	Vent 230° 20 – 30kts. Vent en altitude 240° 43kts.

**Renseignements fournis à titre indicatif  
sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

**Deze inlichtingen worden u  
verstrekt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de luchthaven Brussel-Nationaal

